

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Cathy Clerbaux, *Présidente*;

Olivier Deleuze, Bourgmestre;

Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît

Thielemans, Jan Verbeke, Échevin(e)s;

José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maekelbergh,

Conseillers;

Etienne Tihon, Secrétaire communal.

Excusés Jean-Marie Vercauteren, Martine Spitaels, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 17.04.18

#Objet : Interpellation de Michel Kutendakana concernant l'évolution de la rotation des locations dans les logements de la Régie foncière ces dernières années.#

Séance publique

A la lecture du rapport annuel des attributions de logements de la Régie foncière la question de la rotation des locataires dans les logements communaux peut se poser.

Le rapport mentionne le nombre d'attributions, les candidats reçus, et ceux qui ont refusé les logements proposés.

Durant la législature, j'ai interpellé à plusieurs reprises sur la situation de locataires « historiques » des logements communaux, dont beaucoup ont dû déménager en raison des nouvelles règles d'attribution des logements communaux dont la dernière modification date de 2015.

Pouvez-vous nous éclairer sur l'évolution de la durée d'occupation dans les différents logements communaux?

Avez-vous une idée de la durée d'occupation moyenne des logements actuellement et les années précédentes de la législature ?

Sur base de la date de conclusion des baux, il paraît possible de vérifier cet aspect.

En effet, certains spécialistes du secteur estiment que les nouvelles règles mises en vigueur depuis la réforme de 2014 du Code du logement, et traduite dans les règlements d'attributions communaux, ont une influence sur la rotation des locataires.

Il y aurait une moins longue durée d'occupation des logements publics et une plus grande instabilité pour les personnes qui les occupent en raison des révisions des compositions conditions de ménage et de revenus après 3 ans puis 9 ans.

Disposez-vous d'éléments d'analyse qui permettent de confirmer ou d'infirmer cette thèse ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal, Etienne Tihon La Présidente, Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME Watermael-Boitsfort, le 18 avril 2018

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre,

Etienne Tihon Olivier Deleuze